

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_125

Envoyé en préfecture le 18/12/2023  
Reçu en préfecture le 18/12/2023  
Publié le 18/12/2023  
ID : 048-214800393-20231205-D\_2023\_125-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX.

6 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Manuel MARTINEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Lydie ROUJON, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.



Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023**

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

|   |  |
|---|--|
| La secrétaire de séance,<br>Catherine BOUTIN  | Le Maire,<br>Philippe ROCHOUX  |
|  |  |